

- **COMPLEMENTS POUR LES CLASSES MATERNELLES**

Ces éléments ont pour but d'aider les jeunes enfants à faire preuve d'autonomie sous le regard bienveillant de l'adulte en toute sécurité.

1. SALLE DE CLASSE

- Tables et chaises ont une hauteur adaptée (tables: 58 cm),
- prévoir quelques tables et chaises maternelles ou tables réglables (2 tables par classe).

2. SALLE D'ACTIVITES

- Chaque classe maternelle dispose d'une salle d'activités qui lui est spécifiquement réservée.

3. SALLE DE SPECTACLE

- Mise à disposition en salle de jeu :
  - s'il y a une estrade supérieure à 50 cm interdiction d'aller dans la salle.

4. BAR

- Interdire l'accès par un portillon.

5. SECURITE

- La disposition générale des lieux donne toutes les garanties quant à la sécurité : clôture d'enceinte, éloignement d'une route, etc. en particulier,
- l'ensemble des locaux mis à disposition d'une classe maternelle a une unité qui facilite la vie et en assure une bonne perception de la part de ces jeunes élèves),
- les secours sont à proximité,
- une voiture est disponible,
- radiateurs :
  - ils ne doivent pas comporter d'angle saillant,
    - si tel est le cas, protection de tous les radiateurs du bâtiment (protection même artisanale),

6. ISSUES DE SECOURS AUX ETAGES OCCUPES PAR LES ENFANTS

- Pose d'un détecteur d'ouverture de la porte avec récepteur dans la chambre d'un adulte.

7. ESPACES INTERIEURS

- Protection des coins de meubles ou de murs saillants à hauteur des enfants,
- veiller à optimiser l'espace réservé aux enfants,
- piliers en béton ou autre :
  - protéger les angles saillants par des baguettes.

8. SANITAIRES

8.1. WC

- Le siège de trois ou quatre WC, judicieusement localisés, est muni d'un réducteur de lunette,
- si le siège est d'une hauteur habituelle, mettre en place une petite "estrade" anti dérapante enveloppant le pied du siège.

8.2. Sanitaires communs

- Distributeur de savon et essuie mains jetables.

8.3. Lavabos

- Hauteur souhaitable: 65 cm,
  - si les lavabos sont de hauteur habituelle prévoir une petite "estrade" assez large et anti dérapante afin que les enfants puissent se mouvoir.

8.4. Salle de bain dans la chambre

- Pas de baignoire :
  - si présence d'une baignoire mais pas de toilette, fermer la porte à clé en dehors du temps de douche,
- mitigeur :
  - si il n'y a pas de mitigeur, il faut un système de régulation de la température générale  $T^{\circ} < 40^{\circ}$ .

8.5. Blocs sanitaires

- Trois ou quatre douches, judicieusement localisées, sont équipées de tuyaux flexibles.

9. SERVICES GENERAUX

- Entretien du linge : l'entretien du petit linge personnel des enfants sur place doit être possible.

10. RESTAURATION

- Le mobilier, tables et chaises sont à une hauteur adaptée (il existe actuellement des tables à pieds réglages à trois hauteurs différentes,
- prévoir quelques rehausseurs sanglés pour les chaises (8),
- l'alimentation doit être adaptée aux jeunes enfants,
- durée des repas assez longue pour qu'ils mangent à leur rythme, avec l'aide des adultes.

11. CHAMBRES

- Chambres uniquement au 1er et 2ème étage,
- les portes doivent pouvoir être ouvertes à tous moments :
  - si la porte est équipée d'un bouton moleté, l'enseignant doit avoir un passe lui permettant d'entrer dans celle-ci,
  - si la porte comporte une clé, l'enlever,
- s'il existe une sortie de secours dans la chambre :
  - un adulte devra être hébergé dans la chambre,
  - ne pas attribuer cette chambre,
- pas de moquette au sol ou murale,
- rideaux ignifugés,
- radiateurs :
  - si ils ont des angles saillants protéger ceux-ci (cache),
- protection des angles saillants (murs, meubles),
- protection de l'ouverture des fenêtres : entrebâilleur,
- protection des portes donnant sur un balcon : entrebâilleur,
- seule la place inférieure des lits superposés est occupée,
- lits en hauteur (mezzanine, lits superposés) à partir de 60 cm du sol ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans (depuis le décret n° 99.465 du 2 juin 1999 une mention en ce sens doit être apposée sur le lit),
- rendre l'accès impossible au lit haut ou obstruer les barreaux de l'échelle par une planche ou autre système permettant d'interdire son accès,

## DSDEN 74- Services des sorties scolaires

- hauteur des rangements adaptée aux enfants,
- pas de mobilier devant les fenêtres,
- des rangements à portée des enfants sont prévus,
- les chambres des adultes encadrant sont judicieusement réparties à proximité des chambres des enfants,
- installation électrique :
  - installation de cache-prise si les prises ne sont pas à butées,
  - pas de prises multiples et les rallonges électriques,
- fenêtres :
  - allège de fenêtre au minimum de 90 cm à partir du sol (NF P 01-012) :
    - si l'allège surmontée du dormant est à moins de 90 cm de hauteur, elle doit être complétée par une main courante ou un garde corps d'une hauteur supérieure ou égale à 1 m par rapport au plancher (NF P 01-012),
  - ne pas mettre, près des fenêtres, d'objets sur lesquels l'enfant pourrait monter (lit, chaise, table ou autre),
- balcons et terrasses :
  - écartement des barreaux verticaux inférieur ou égal à 11 cm (NF P 01-012) – hauteur minimum d'1 m (NF P 01-012) :
    - si le garde corps comporte une lisse basse avec un espacement supérieur ou égal à 10 cm entre les barreaux, celui-ci doit être situé à au moins 90 cm au dessus de la zone de stationnement précaire (NF P 01-012),
  - prendre garde aux objets sur lesquels l'enfant pourrait grimper,
  - protection de l'ouverture des fenêtres : entrebâilleur,
- espaces intérieurs :
  - protection des coins de meubles ou de murs saillants à hauteur des enfants,
  - veiller à optimiser l'espace réservé aux enfants.

### 12. CHEMINEE, POELE ET INSERT

- Organiser la pièce pour éviter l'accès du jeune enfant à la zone dangereuse,
- présence d'un pare feu stable obligatoire,
- vérifier le bon fonctionnement des appareils de chauffage.

13. EXTERIEUR

- Proximité immédiate d'un danger (route, ruisseau, pente raide) :
  - sécuriser par clôture ou rambarde (cf normes balcons NF P 01-012),
- proximité non immédiate :
  - protéger par une délimitation du terrain (barrières amovibles).